



AVIS DE PROMULGATION


DU RÈGLEMENT No 228-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 204-2021 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES (H-5) DANS LES ZONES H-1 ET H-10

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenu le 5 décembre 2022 a adopté le règlement suivant : Règlement no 228-2022 modifiant le règlement 204-2021 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées (H-5) dans les zones H-1 et H-10.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC de Lotbinière ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, le 11 janvier 2023, par la résolution du Conseil des maires 014-01-2023.

Ce règlement entré en vigueur le 11 janvier 2023 peut être consulté à l'hôtel de ville de la municipalité de Val-Alain situé au 648, rue Principale à Val-Alain durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet au <https://www.val-alain.com/>.

Donnée à Val-Alain, ce mardi 17 janvier 2023.




Caroline Fortin
Directrice générale

Certificat de publication

Je soussigné, Caroline Fortin, directrice générale de la Municipalité de Val-Alain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la ville au <https://www.val-alain.com> et en affichant une copie à l'hôtel de ville, le 17^e jour du mois de janvier 2023, entre 11 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de janvier 2023.



Caroline Fortin
Directrice générale